



Dossier : 1'234'567	BUDGET RI	Octobre 2017
Nom & Prénom	Commune	
Bolomey Albert	1004 Lausanne	

REVENUS MENSUELS

Indemnités chômage	CHF	0.00
Salaire(s) mensuel(s)	CHF	2'250.00
Revenu(s) mensuel(s) d'une activité indépendante	CHF	0.00
Rente AVS/AI/PC/AA/LPP (montant mensuel)	CHF	0.00
Indemnités perte de gain / APG	CHF	0.00
Pension alimentaire payée par un tiers	CHF	0.00
Avances sur pension alimentaire	CHF	0.00
Gains accessoires mensuels (travail à domicile, ménage)	CHF	0.00
Revenus sur biens immobiliers et sur placement	CHF	0.00
Allocations familiales ou de formation / Ass. maternité	CHF	200.00
Rétribution tenue ménage	CHF	0.00
Contribution entretien des parents	CHF	0.00
Autres revenus (héritages, loteries, dons, ...)	CHF	0.00
Total revenus mensuels	CHF	2'450.00
Franchise sur salaire ¹	CHF	200.00
Total revenus mensuels - franchise	CHF	2'250.00

COMPOSITION DU MENAGE

Nombre de personnes	3
Nombre de personnes aidés de plus de 16 ans	0
Nombre de personnes aidés de moins de 16 ans	1
Nombre de personnes non à charge	0-0

PRESTATIONS FINANCIERES (à quoi le ménage a droit)

Total fofait ²	CHF	2'070.00
Total loyer ³	CHF	1'320.00
Total des revenus	CHF	- 2'250.00 (les revenus viennent en déduction)
Total des charges	CHF	0.00
Total forfait frais particuliers ⁴	CHF	65.00
Total frais particuliers	CHF	0.00
Total frais particuliers à tiers ⁴	CHF	122.00
Total du droit mensuel	CHF	1327.00

REMARQUES

1. Dès CHF 400.- de revenus, une franchise de CHF 200.- est laissée au bénéficiaire.
2. Le forfait pour 3 personnes est de CHF 2'070.-.
3. Le loyer comprend les charges.
4. Les frais particuliers, dans cet exemple, sont de :
 - CHF 65.- de frais particuliers pour une famille de 3 personnes sont ajoutés mensuellement au forfait (CHF 50.- pour une personne, CHF 65.- dès 2 personnes).
 - CHF 122.- de paiement d'un décompte de frais médicaux (franchise et quote-part) à l'assurance.